

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 108, RUE OUELLET, À SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON, MARDI LE 9 JUILLET 2002, À 16H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet, Pierre Lachance, fait l'ouverture de la réunion et remercie le maire de la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton, M. Gilles Couture, d'accueillir le conseil des maires de la MRC de Montmagny pour la session itinérante de juillet.

M. Gilles Couture souhaite la bienvenue à tous et souligne que cette année, la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton fête son 100^e anniversaire de fondation du 25 au 28 juillet prochain.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 11 juin 2002
4. Discussions diverses:
 - 4.1 Rencontre avec M. Serge Paré, sous-ministre du ministère des Régions
5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Gestion des matières résiduelles
 - 5.1.1 Collecte sélective
 - 5.1.1.1 Échéancier de travail et échéancier de communication
 - 5.1.1.2 Organisme « Après ... Récupération »

2002-07-01

- 5.1.1.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles
- 5.1.1.4 Projet de plan de gestion
- 5.1.1.5 Plan de gestion – Commission de consultation
- 5.1.1.6 Paiement IPL – Bacs roulants
- 5.2 Politique de gestion des cours d'eau
- 5.3 Réaménagement des locaux
- 5.4 Rapport annuel 2001
- 5.5 Avis de motion – Règlement no. 2002-17 modifiant le règlement 2002-13 décrétant certaines normes relatives à la collecte des matières recyclables
- 5.6 Poste de la Sûreté du Québec
- 5.7 Loi 106 : règlement de la vitesse sur les cours d'eau
- 5.8 MRN : Gestion du PMVRMF – Volets I et II
- 6. AMÉNAGEMENT :
 - 6.1 Projet de schéma d'aménagement révisé
 - 6.2 Chargé de projet – Coupes forestières
 - 6.3 Programme mise en valeur des ressources du milieu forestier
 - 6.4 Fête de la pêche 2002
 - 6.5 Modification réglementations municipales
 - 6.6 Office du tourisme de la Côte-du-Sud – Cartes vélo
 - 6.7 Participation «Publication industrielle»
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 Demandes d'appui
 - 7.1.1 Politique d'appui - Groupe l'Avenir économique de Ste-Apolline
 - 7.1.2 Politique d'appui
 - 7.2 Demande d'appui des Concassés du Cap pour une déchetterie
 - 7.3 MRC de Beauce-Sartigan – Pétition régionale – Ensemble routier 73/173
 - 7.4 Haltes routières
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de juin 2002
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 19 juin 2002
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Livre «Côte-du-Sud»
 - 10.2 Frais de quayage à l'Isle-aux-Grues
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 11 JUIN 2002

2002-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR: M.Marcel Catellier
 APPUYÉ PAR: M. Réal Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session 11juin 2002 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. DISCUSSIONS DIVERSES

4.1 RENCONTRE AVEC M. SERGE PARÉ – SOUS-MINISTRE ADJOINT DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

Le conseil des maires rencontre M. Serge Paré, sous-ministre au Ministère des Régions. Monsieur Paré parle du pacte rural et échange avec les maires sur divers sujets les préoccupant.

4.2 RENCONTRE AVEC M. ANDRÉ CORRIVEAU

M. André Corriveau informe les maires que le livre « LA CÔTE-DU-SUD » de la collection « LES BELLES RÉGIONS DU QUÉBEC » est maintenant prêt et offert en pré-achat avec possibilité de visibilité (logo).

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1.1 COLLECTE SÉLECTIVE

5.1.1.1 Échéancier de travail et échéancier de communication

- Une 2^e conférence de presse est prévue pour le mercredi 4 septembre 2002 à 11h00 au Centre des migrations.
- Pour la livraison des outils promotionnels, elle est prévue au cours du mois d'août, on envisage la distribution par la poste pour une meilleure visibilité.

5.1.1.2 Organisme "Après... Récupération"

L'ouverture des soumissions pour la construction d'un bâtiment a eu lieu le 14 juin dernier et les prix sont sortis au double des prévisions. En ce qui concerne les équipements, les prévisions ont été respectées. Le dossier chemine.

5.1.1.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles

Tel que convenu lors de la réunion du 13 juin dernier, la Régie a fait parvenir un projet de résolution afin que les municipalités, intéressées à faire partie d'une nouvelle entité responsable de la recherche et de l'ouverture d'un nouveau site d'élimination, manifestent leur intérêt par résolution à leur session du 2 juillet 2002.

Une deuxième réunion a eu lieu le lundi, 8 juillet 2002 à Cap-Saint-Ignace et une prochaine réunion est prévue à la mi-août pour signature de l'entente avec la nouvelle régie.

5.1.1.4 Projet de plan de gestion

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles sera déposé en septembre prochain pour adoption afin d'entreprendre les consultations publiques conformément à la loi.

5.1.1.5 Plan de gestion – Commission de consultation

- CONSIDÉRANT QUE les MRC de L'Islet et de Montmagny ont convenu d'établir une commission de consultation conjointe formée des 7 représentants suivants :
 - . un élu par MRC;
 - . un représentant du milieu syndical (soit, M. Magella Bélanger de l'École St-Joseph à St-Pamphile);
 - . un représentant des groupes de protection de l'environnement (soit, M. Robert Gagnon de l'Après ... Récupération);
 - . un représentant par MRC provenant du milieu des affaires (à déterminer);
 - . un représentant du milieu socio-communautaire (à déterminer).

Il est convenu que, pour compléter la constitution de la Commission de consultation, la MRC de Montmagny demande à la CDEMM de nous déléguer un représentant du milieu des affaires et que l'on demande également à la CDC Montmagny-L'Islet de nous déléguer un représentant du milieu socio-

communautaire.

5.1.1.6 Paiement IPL – Bacs roulants

2002-07-02A

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Marcel Catellier
APPUYÉ PAR: M. Émile Tanguay

Qu'un deuxième versement au montant de 63 402,36 \$ soit versé à IPL inc. pour le paiement des bacs roulants achetés.

Qu'une retenue de 2 \$ plus les taxes, soit effectuée concernant les bacs roulants livrés porte-à-porte considérant que les listes informatiques EXCEL non pas encore été livrées et approuvées par la MRC.

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement final lorsque toutes les obligations contractuelles auront été respectées.

ADOPTÉ.

5.2 POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU

2002-07-03

Le préfet, le préfet adjoint, Yves Richard (chargé de projet attiré à cette fonction) et la directrice générale ont rencontré 2 firmes privées faisant la gestion des cours d'eau. Après recommandations du comité:

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Pierre Thibaudeau
APPUYÉ PAR: M. Jean-Pierre Després

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de Montmagny mandate la firme Techni-Génie afin de faire l'analyse préliminaire des dossiers de demandes d'intervention dans les cours d'eau au taux horaire convenu.

ADOPTÉ.

5.3 RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

2002-07-04

5.3.1 LOCAUX DE LA SQ

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny est à réévaluer ses besoins en espace pour les 5 prochaines années (en collaboration avec ses partenaires du milieu);
- CONSIDÉRANT QUE le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Montmagny, suite à l'intégration de la Sûreté municipale de la Ville de Montmagny, devra également relocaliser ses bureaux;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a mandaté un comité de travail pour évaluer certains sites de même que divers scénarios afin de répondre aux besoins identifiés;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny doit signifier officiellement son intérêt pour abriter le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny informe et avise la Sûreté du Québec de son intérêt à abriter le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Montmagny dans son projet de relocalisation du siège social de la MRC de Montmagny et de ses partenaires.

ADOPTÉ.

5.3.2 AIR CLIMATISÉ

2002-07-05

CONSIDÉRANT les locaux supplémentaires nouvellement aménagés pour la MRC, le CLD et la CDEMM;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise l'installation de systèmes de climatisation dans les locaux supplémentaires nouvellement aménagés au coût estimés de 4 000 \$ (plus taxes) et que les coûts d'achat et d'installation soient répartis de la façon suivante :

- 50 % : Commission scolaire
- 16,67 % : MRC de Montmagny
- 33,33 % : CLD de la MRC de Montmagny

ADOPTÉ.

5.4 RAPPORT ANNUEL 2001

2002-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean-Pierre Després
APPUYÉ PAR: M. Norbert Morin

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte le rapport annuel d'activités 2001 de la MRC de Montmagny et que celui-ci soit transmis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour fin de subvention.

Le conseil des maires tient à féliciter l'équipe de la MRC de Montmagny ayant travaillé à la réalisation de ce document.

ADOPTÉ.

5.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 2002-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2002-13 DÉCRÉTANT CERTAINES NORMES RELATIVES À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Je, Émile Tanguay, maire de la municipalité de St-Paul-de-Montminy, donne par les présentes, un avis de motion à l'effet qu'un règlement 2002-17, modifiant le règlement 2002-13, décrétant certaines normes relatives à la collecte des matières recyclables, sera adopté lors d'une prochaine session avec dispense d'en faire la lecture.

Une copie du projet de règlement est soumis au conseil des maires.

5.6 POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

2002-07-07

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 18 juin 1998 relativement à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police sur le territoire de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté municipale de la Ville de Montmagny est en cours d'intégration à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny devra négocier une entente (ou modifier celle existante) afin de tenir compte de la desserte de la Ville de Montmagny par la SQ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 19 modifiant la Loi concernant l'organisation des services policiers ayant notamment pour objet d'élargir la responsabilité des comités de sécurité publique chargés de la gestion des ententes relatives aux services policiers fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Louise Dion-Roy
APPUYÉ PAR: M. Pierre Thibaudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on informe la Sûreté du Québec que la MRC de Montmagny veut être impliquée dans les démarches d'intégration de la Sûreté municipale à la Sûreté du Québec considérant que la MRC de Montmagny est signataire de l'entente actuelle relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec (laquelle entente devra être modifiée) et qu'elle doit, via son Comité de sécurité publique, approuver le plan d'organisation des ressources policières.

ADOPTÉ.

5.7 PROJET DE LOI 106

- 1) Modifications d'intérêts : Les municipalités ont désormais le pouvoir de réglementer la vitesse sur les plans d'eau.
- 2) De plus, la MRC de Montmagny, à titre de MRC à caractère rural, devra être responsable de l'évaluation de toutes les municipalités faisant parties de son territoire (incluant les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes).

Suite à une modification de la Loi en juin 2002, le gouvernement vient préciser que ce sera à compter du 1^{er} janvier 2003. Donc, ce dossier sera traité en priorité.

5.8 MRN – GESTION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF – VOLETS I ET II)

2002-07-08

- CONSIDÉRANT QUE Forêt Québec a approché la MRC de Montmagny afin de lui confier la gestion administrative et financière du PMVRMF – VOLETS I et II pour l'année 2002-2003;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a effectué la gestion du PMVRMF pour l'année 2001-2002;

IL EST PROPOSÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte que la MRC de Montmagny gère le financement des projets régionaux des volets I et II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, édition 2002-2003, du Ministère des Ressources naturelles (MRN) pour la région de Chaudière-Appalaches, et ce, à même les crédits de droits de coupe des bénéficiaires de CAAF, le tout selon des honoraires de 3 500.00 \$ à être versés à la MRC de Montmagny;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents et/ou ententes nécessaires à la réalisation du présent mandat pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

2002-07-09

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny doit réviser son schéma d'aménagement.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu du Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, l'approbation d'un délai jusqu'au 27 septembre 2002 pour l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR).

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean-Claude Croteau
APPUYÉ PAR : Mme Louise Dion-Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 56.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Montmagny adopte le premier «Projet de schéma d'aménagement révisé» (PSAR) et qu'une copie certifiée conforme du projet et de la résolution par laquelle il est adopté soit transmis :

- au Ministre des affaires municipales;
- à chacune des municipalités de la MRC de Montmagny
- aux MRC dont le territoire est contigu à la MRC de Montmagny.

QUE la présente résolution remplace et annule la résolution no 2002-06-14.

ADOPTÉ.

6.2 RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Il faut retenir que pendant deux ans tout nouvel élevage porcin sera interdit dans les zones d'activités limitées (municipalités en surplus) et qu'un agrandissement des exploitations existantes sera permis si les lisiers sont traités et épandus en dehors de la zone en surplus et que les terres soient la propriété du producteur.

Dans les autres municipalités (extérieur des zones en surplus), pour les 18 prochains mois, il sera obligatoire de procéder à un traitement complet des lisiers pour les nouvelles productions et pour les augmentations de plus de 250 porcs.

Dans le document résumant le nouveau règlement, il est inscrit que l'épandage du lisier devra être réalisé à l'aide d'un équipement à rampe basse (date de l'entrée en vigueur non inscrite).

6.3 CHARGÉ DE PROJET – COUPES FORESTIÈRES

M. Yoland Bédard, chargé de projet en foresterie et responsable de l'application de la réglementation sur les coupes abusives, est entré en poste

le 25 juin 2002. Une visite du territoire a été réalisée en compagnie du coordonnateur à l'aménagement. Les cas faisant l'objet de demande de vérification ont été rapidement visités.

Une conférence de presse est prévue le 10 juillet 2002 à Montmagny afin de présenter le nouveau chargé de projet qui aura à travailler à la concertation des intervenants forestiers pour obtenir le règlement le plus approprié pour une saine exploitation de notre milieu forestier.

Les membres du conseil de la MRC discutent de leurs attentes concernant le travail du chargé de projet sur la protection et la gestion des boisés privés.

Priorités du chargé de projet :

Il est convenu que les dossiers faisant actuellement l'objet de plaintes doivent être traités et que le chargé de projet vérifie si il y a matière à la prise de recours envers les contrevenants.

Il faut également élaborer une politique de sensibilisation des propriétaires de boisés à la saine gestion de leur boisé et dorénavant s'assurer que l'exploitation de la forêt se fasse dans un esprit de développement durable et de protection des paysages.

Les membres du conseil souhaitent également la finalisation et l'adoption de la réglementation harmonisée au cours de l'automne 2002.

6.4 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Lors de la dernière réunion du comité exécutif du CRCD, une partie de la demande d'aide financière a été acceptée pour la mise en valeur des sites naturels du Parc régional des Appalaches. La demande d'aide financière a été coupée de près de 40 000\$ puisque les travaux et campings en dehors des forêts et les refuges n'ont pas reçu l'accord de financement.

Suite aux dégâts subits lors des inondations du premier juillet, il faudra revoir la programmation de certains travaux.

6.5 FÊTE DE LA PÊCHE 2002

Un bref bilan de l'activité de la fête de la pêche qui a eu lieu les 6 et 7 juillet est présenté par le coordonnateur à l'aménagement. La tenue de l'événement a été affectée dans certains secteurs de la MRC en raison de la crue des eaux et des inondations de la semaine précédent l'événement.

Montmagny :

Ensemencement partiel et annulation de l'activité
Reprises de certaines activités plus tard en saison

Cap-Saint-Ignace :

Ensemencement complet et activité principalement le dimanche après-midi. Cette semaine, les activités de pêche continuent dans la rivière. Le site est excellent pour des activités de pêche et demeure accessible en tout temps.

Morigeau :

Ensemencement complet et tenue de l'activité sur les deux jours. Fréquentation élevée et excellent site pour des activités de relève. Lieu public de qualité pour la tenue de ce genre d'événement.

Parc régional des Appalaches :

Les ensemencement ont presque tous été faits comme prévu. Toutefois

quelques modifications ont dû être apportées.

Rivière Daaquam : Ensemencement complet, tenue de l'activité telle que prévue, bonne fréquentation, niveau de la rivière élevé.

Rivière Noire Nord-Ouest : Ensemencement complet, activités de relève non tenues, faible fréquentation, niveau de la rivière élevé.

Décharge du lac à Pauvé : Ensemencement complet, activités de relève non tenues, fréquentation moyenne, niveau de la rivière élevé.

Ruisseau de la Coulée : Ensemencement complet, tenue de l'activité telle que prévue, excellente fréquentation, niveau de la rivière excellent.

Lac Carré : Ensemencement complet, tenue de l'activité telle que prévue, bonne fréquentation, activités de pêche se prolongent au cours de l'été.

Cascades de la Loutre : Tenue de l'activité dans déplacée dans un petit lac le dimanche. Excellente participation et finalisation de l'ensemencement le samedi suivant dans la rivière à la Loutre.

Rivière du Sud : Déplacement de l'activité dans le village en raison du haut niveau d'eau de la rivière. Excellente fréquentation les deux jours.

Total de fréquentation estimé : 1 000

Total de prises estimé : 2 000

Total de participants de la relève estimé : 250

6.6 OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE-DU-SUD – CARTES VÉLO

2002-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Rosario Bossé

APPUYÉ PAR : Mme Louise Dion-Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la MRC de Montmagny participe financièrement, à partir de son budget des projets régionaux, pour un montant de 1500\$ à la réimpression de la carte vélo produite par l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud pour le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

6.7 PARTICIPATION «PUBLICATION INDUSTRIELLE»

2002-07-10A

CONSIDÉRANT un projet spécial sur Montmagny en collaboration avec la région de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce dossier sera de positionner à l'échelle provinciale le secteur industriel de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Rosario Bossé

APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Després

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la MRC de Montmagny contribue à cette publication conjointement avec la CLD et la CDEMM pour un projet d'une page maximum (répartition du coût : 1/3, 1/3, 1/3).

Que la MRC de Montmagny mandate le CLD et la CDEMM afin de préparer un texte décrivant le développement industriel sur tout le territoire de la MRC de Montmagny (14 municipalités).

ADOPTÉ.

7. CORRESPONDANCES

7.1 DEMANDE D'APPUI

7.1.1 GROUPE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE STE-APOLLINE

2002-07-11

CONSIDÉRANT le projet déposé par l'organisme «GROUPE L'AVENIR ÉCONOMIQUE STE-APOLLINE», lequel projet a des objectifs précis en matière de développement du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté, interfère dans les sphères d'activités du CLD, notamment en ce qui concerne le rôle de l'agent rural dans le cadre du Pacte rural;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Gilles Couture
APPUYÉ PAR : Mme Louise Dion-Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie le projet de l'organisme «GROUPE L'AVENIR ÉCONOMIQUE STE-APOLLINE» aux conditions suivantes :

- 1- Que le projet soit modifié afin de ne pas interférer dans les sphères d'activités du CLD;
- 2- Que le CLD de la MRC de Montmagny donne également son appui au projet modifié.

ADOPTÉ.

7.1.2 POLITIQUE D'APPUI

2002-07-12

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny reçoit fréquemment des demandes d'appui pour divers projets du milieu;

CONSIDÉRANT QU'IL serait opportun d'établir une politique d'appui afin de faciliter l'étude des demandes à acheminer ou non au conseil des maire de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Gilles Couture
APPUYÉ PAR : Mme Louise Dion-Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le conseil des maires de la MRC de Montmagny mandate la directrice générale afin d'établir un projet de politique d'appui pour fins de discussion.

ADOPTÉ.

7.2 DEMANDE D'APPUI DES CONCASSÉS DU CAP POUR UNE DÉCHETTERIE

2002-07-13

CONSIDÉRANT l'adoption par le ministère de l'Environnement du Québec, de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui énonce les objectifs du ministère de l'Environnement du Québec en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour les MRC, d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui rencontre les objectifs de la politique précédemment identifiée;

CONSIDÉRANT QUE l'on prévoit que le site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles, où sont actuellement acheminés les déchets produits sur le territoire de notre MRC, aura atteint sa capacité maximale en décembre 2003;

CONSIDÉRANT le refus de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'agrandissement du site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles;

CONSIDÉRANT QUE, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles impose de favoriser les projets d'implantation de sites voués à la récupération et la valorisation des matières résiduelles afin de n'enfouir que les matières pour lesquelles aucune récupération ou revalorisation n'est possible;

CONSIDÉRANT le projet qui nous a été soumis par Les Concassés du Cap inc. à l'effet d'implanter, sur le site de la sablière qu'elle exploite actuellement sur les lots p-723, p-731, p-734 et p-738, Deuxième Concession du Sud du Bras-Saint-Nicolas, cadastre de la paroisse de St-Thomas, une déchetterie et un site de récupération et de transformation de matériaux secs aux fins de leur valorisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait avoir un impact positif en regard des critères d'application du plan de gestion des matières résiduelles et sur la durée de vie prévue de l'actuel site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne prévoit aucun enfouissement de matières résiduelles sur le site concerné;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra se faire dans le respect total des lois et règlements applicables en matière d'environnement, qu'il est conforme aux objectifs de notre schéma d'aménagement et que, lorsqu'il est considéré de façon globale, il n'existe pas d'espaces appropriés connus pour cette fin, en zone blanche, pour son implantation;

CONSIDÉRANT QUE, en date de la présente, ce projet se veut le seul soumis de ce genre;

CONSIDÉRANT QUE le site prévu apparaît tout à fait approprié pour l'implantation du projet envisagé; compte-tenu des faits précédemment cités et de sa proximité par rapport aux principaux centres de production de matières résiduelles dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'ajoutera pas de contraintes additionnelles significatives sur le milieu agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rosario Bossé
APPUYÉ PAR : M. Norbert Morin

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie la demande d'utilisation à des fins autre qu'agricole une partie des lots p-723, p-731, p-734 et p-738, Deuxième Concession du Sud du Bras-Saint-Nicolas, cadastre de la paroisse de St-Thomas, dans la Ville de Montmagny, pour un projet d'implantation d'une déchetterie et d'un centre de récupération et de traitement de matériaux secs soumis par Les Concassés du Cap inc.

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le projet identifié précédemment; compte-tenu du fait qu'il aura un impact positif sur la collectivité régionale, en matière de gestion des matières résiduelles, et qu'il n'entraînera pas d'impact significatif additionnel sur le secteur visé en considération des dispositions des articles 12 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ.

2002-07-14

7.3 MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – PÉTITION RÉGIONALE – ENSEMBLE ROUTIER 73/173

CONSIDÉRANT le programme fédéral d'infrastructures ayant pour objet l'accès routier aux postes frontaliers canado-américains (réseau routier stratégique);

CONSIDÉRANT les impératifs de relance et de développements économique et touristique, de sécurité et de fluidité du transport routier international dans notre partie du Québec;

CONSIDÉRANT l'urgence de raccorder la capitale du Québec, sa région et la région Chaudière-Appalaches au réseau routier des États-Unis d'Amérique;

CONSIDÉRANT les impacts majeurs des coûts de transport sur les coûts de revient des productions exportées des entreprises de nos régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Claude Croteau
APPUYÉ PAR : M. Émile Tanguay

QUE la MRC de Montmagny demande aux autorités politiques du Canada de prendre immédiatement les mesures nécessaires qui permettront :

- la reconnaissance d'intérêt national de l'ensemble routier 73/173;
- l'amélioration significative des conditions de sécurité et de fluidité du transport routier sur ces routes jusqu'au poste frontalier d'Armstrong dans la perspective d'une complète autoroute.

QUE le MRC de Montmagny demande également aux autorités politiques du Québec de prendre sans délai les mesures nécessaires qui permettront :

- les travaux de prolongement de l'Autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges;
- la traversée sécuritaire de la partie urbaine de la Route 173;
- l'amélioration significative des conditions de sécurité et de fluidité du transport routier sur ces routes jusqu'au poste frontalier d'Armstrong et;
- les raccordements à cette voie majeure des collecteurs principaux tels le boulevard Kennedy et autres.

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny soit autorisé à signer la pétition transmise par la MRC de Beauce-Sartigan «Accès routier Québec – Nouvelle-Angleterre» pour appui.

QUE l'on demande également à la CDEMM de transmettre cette pétition aux gens d'affaires du milieu pour appui.

ADOPTÉ.

2002-07-15

7.4 HALTES ROUTIÈRES

CONSIDÉRANT la réforme des haltes routières annoncées par le Ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les haltes routières de St-Michel sont prévues être réaménagées de la façon suivante :

- Direction est : projet de poste de pesée
- Direction ouest : projet de halte routière avec services d'essence et de restauration;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé ne favorise pas le développement de la ruralité de même que les intérêts économiques de la région;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny dénonce le projet actuel et que l'on demande au Ministre des Transports de travailler en concertation avec les 3 MRC concernées afin d'établir une halte routière qui respecte les volontés du milieu.

QUE l'on veut que soit conservé le kiosque touristique en direction est à la hauteur de St-Michel.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à l'ATR de Chaudière-Appalaches pour appui des démarches du milieu.

ADOPTÉ.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE JUIN 2002

2002-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Giroux
APPUYÉ PAR : Mme Louise Dion-Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes suivants du mois de juin 2002 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C220307	237,88\$	BLAIS GAÉTAN
C220308	146,95	SIMONEAU DANY
C220309	417,70	PILOTE NICOLAS
C220310	502,67	PATRY CHRISTIAN
C220311	12,00	RICHARD YVES
C220312	162,00	FONDS INFORMATION FONCIÈRE
C220313	574,41	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C220314	62,55	FQM
C220315	143,78	COOP. JOURNAL OIE BLANCHE
C220316	44,11	CANADIAN TIRE
C220317	1 000,00	OFFICE TOURISME CÔTE-DU-SUD
C220318	10 000,00	CLD MRC DE MONTMAGNY (OTCS)
C220319	50,00	MUN. BERTHIER-SUR-MER
C220320	14,00	RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
C220321	100,00	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C220322	50,00	MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON
C220323	200,00	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C220324	150,00	MUN. CAP-ST-IGNACE
C220325	170,24	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C220326	50,00	MUN. ST-PIERRE-RIV-DU-SUD
C220327	150,00	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C220328	11 500,00	PARC REG. DES APPALACHES
C220329	1 000,00	CORP. TOUR. BERTHIER-SUR-MER
C220330	1 500,00	TOURISME CAP-ST-IGNACE
C220331	50,00	VILLE DE MONTMAGNY
C220332	94,82	PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C220333	115,02	CORUS ENTERTAINMENT INC.
C220334	308,85	RESTAURANT 51
C220335	28,76	IMPRESSION RIVE-SUD
C220336	977,71	INSPEC-SOL INC.
C220337	1 077,50	LOISIRS ST-FRANÇOIS
M220338	145,00	ASS. GEOMATIQUE MUN. QUEBEC
M220339	520,00	PROTONOTAIRE COUR SUPÉRIEURE
M220340	610,70	PROTONOTAIRE COUR SUPÉRIEURE
C220341	321,32	LABRECQUE NANCY
C220342	93,00	SIMONEAU DANY

C220343	169,90	PILOTE NICOLAS
C220344	755,20	LACHANCE PIERRE
C220345	80,76	DION-ROY LOUISE
C220346	2 238,43	COM. SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD
C220347	2 300,50	PITNEYWORKS
C220348	797,95	C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS)
C220349	76,45	PUBLICATIONS DU QUÉBEC
C220350	1 545,18	S S Q – VIE
C220351	99,49	C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS MOB.)
C220352	5 716,13	GROUPE PMT ASSURANCES INC.
C220353	1 217,39	CORP. FINANCEMENT ONSET
C220354	115,95	COOP. JOURNAL OIE BLANCHE
C220355	1 946,62	CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE
C220356	1 035,23	SYCARE INC.
C220357	262,26	PITNEY BOWES
C220358	676,61	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C220359	281,63	CONEX SYSTEME BUREAU
C220360	593,83	CCL (FORM. AFFAIRES)
C220361	92,02	RESTAURANT 51
C220362	632,64	INSPEC-SOL INC.
C220363	500,00	DUMAS RENÉE
C220364	80,00	FOND. AMIES ET AMIS RSSS
C220365	565,00	RACINE DANIEL
C220366	71,40	BLAIS GAÉTAN
C220367	79,00	GOULET JOCELYN
C220368	106,45	SIMONEAU DANY
C220369	154,95	PILOTE NICOLAS
C220370	15,75	PATRY CHRISTIAN
C220371	4 483,56	COMM. SCOL. CÔTE-DU-SUD
C220372	5 297,59	REVENU CANADA
C220373	8 711,50	MINISTRE DU REVENU QUEBEC
C220374	745,04	LA LAURENTIENNE/IMPERIALE
C220375	3 499,75	PAUL-A. BOURGET INC.
C220376	160,00	LA CAPITALE-GEST. FINANC.
C220377	171,96	COMM. ADM. REG. RET. ET ASS.
C220378	100,00	MUN. BERTHIER-SUR-MER
C220379	50,00	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C220380	320,00	CLUB SOCIAL (JOCELYN GOULET)
C220381	50,00	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C220382	50,00	MUN. CAP-ST-IGNACE
C220383	110,72	LA MARITIME-SERV. FIN.
C220384	4 850,60	IMPRESSION RIVE-SUD
TOTAL :	83 388,51\$	

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 83 388,51\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 JUILLET 2002

Le conseil des maires prend acte du dépôt de l'état de revenus et dépenses au 9 juillet 2002.

9. RAPPORT DE COMITÉS

9.1 TRONÇON MONK

Monsieur Després fait un compte-rendu des dernières informations concernant le Tronçon Monk. Un nouveau président a été élu et M. Després siège sur le comité exécutif.

10. VARIA OUVERT

10.1 LIVRE «CÔTE-DU-SUD»

Un achat de groupe pourrait être fait via la MRC.

Un formulaire de commande sera transmis à chaque municipalité.

10.2 QUAYAGE À L'ISLE-AUX-GRUES

2002-07-17

CONSIDÉRANT les frais de quayage pour les bateaux de plaisance au quai de l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE le taux exigé pour les plaisanciers de courte durée semble onéreux, exagéré et nuisible pour le tourisme à l'Isle-aux-Grues;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Giroux
APPUYÉ PAR : M. Rosario Bossé

QUE la MRC de Montmagny demande à la Société des traversiers du Québec d'abolir la tarification des frais de quayage pour les plaisanciers de courte durée.

ADOPTÉ.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2002-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Rosario Bossé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 19h.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

